

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

INSCRIPTION

- a. Le formulaire d'inscription dûment rempli et validé en cochant la case « j'accepte les conditions générales de formation » constitue une reconnaissance de dettes selon l'art. 82 LP.
- b. L'inscription est valable pour la formation sélectionnée.
- c. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée.
- d. La formation débute avec un nombre minimum de 6 participants. Afin d'assurer une formation de qualité, le nombre de places est limité à 20 participants.
- e. Si le minimum de participants n'est pas atteint, une date ultérieure sera proposée.

DATE ET LIEU DE LA FORMATION

- a. La formation débute à la date et heure définies lors de l'inscription.
- b. La formation dure environ 1h30 à 2h. Celle-ci est susceptible d'être prolongée en cas de nombreux échanges entre les participants et Private Consulting.
- c. La formation se déroule dans une salle de séminaire à La Grande Salle Communale de Suchy (VD). Un parking est à disposition.

FRAIS DE FORMATION

- a. La formation est au tarif de CHF 60.- par participant. Private Consulting se réserve le droit de faire des offres selon la formation proposée.
- b. Le paiement de la formation doit être effectué au plus tard 5 jours après l'inscription. Dans tous les cas, chaque paiement effectué via e-banking doit parvenir sur le compte de Private Consulting au plus tard le jour avant la formation.
- c. Un paiement sur place avant le début de la formation est envisageable. Pour ce faire, veuillez cocher la case correspondante sur le formulaire d'inscription. A noter qu'en cas de paiement cash, il est impératif d'avoir le montant précis. Private Consulting ne dispose pas de caisse d'argent liquide pour rendre la monnaie.
- d. Private Consulting accepte les paiements par carte bancaire (sauf postcard).
- e. Le paiement e-banking se fait sur le compte suivant :

Banque Raiffeisen de la Broye

IBAN : CH55 8080 8004 4078 1966 7

ANNULATION

- a. En cas d'annulation d'un participant, il est impératif que Private Consulting soit averti au plus tard 24h avant la formation. Toute annulation de participant qui n'aura pas été avertie dans les délais ou en cas de non présence, ne sera pas remboursée. Si le participant a coché la case « je désire payer sur place », une facture lui sera également transmise en cas d'annulation hors délais ou en cas de non présence.
- b. Si lors d'un report de formation le cours ne peut à nouveau avoir lieu suite à un manque de participants, Private Consulting remboursera la formation à tout participant dont le versement aura déjà eu lieu. L'annulation définitive d'une formation ne donne pas le droit à des dommages et intérêts.

AUTRES

- a. Il est interdit d'effectuer des enregistrements audio ou vidéo lors des formations, sans le consentement de Private Consulting.
- b. Les données personnelles des participants fournies lors de l'inscription, seront utilisées par Private Consulting uniquement à des fins de communication.

DISPOSITIONS FINALES

Tout litige est exclusivement soumis au droit suisse. **Le for exclusif de toute procédure en découlant est fixé au siège social de Private Consulting.**